

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 MAI 2013

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 17/05/2013

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Hervé BORDAIS, Michel HALOPÉ, Anne DESCHERES, Christian EDOUARD, Joël PLUMÉ, Sylvie AIRIAU

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Jean-Michel MARTIN DE MATOS (pouvoir à Michel HALOPÉ), Pierre LAGUIDE (pouvoir à Olivier CHASLES), Eric MAKAGON (pouvoir à Anne DESCHERES)

Secrétaire de séance : Anne DESCHERES

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

◆ AFFAIRES COMMUNALES

- SIEIL - participation communale pour l'effacement des réseaux

Il convient de préciser la délibération du 28 mars 2013. Le Sieil a adressé à la commune le détail des montants relatifs à l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique des lieux suivants :

○ Rue Principale du n°2 au n°18	32 220,98 €
○ Rond-point du chêne	27 319,18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, cette charge financière et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- Conseil Général : modification du tarif du transport scolaire

Le Département d'Indre-et-Loire a décidé lors du vote du budget départemental de 2013 d'augmenter la participation familiale aux transports scolaires qui passera de 120€ à 130€ pour la rentrée de septembre 2013. Aussi, entendu le rapport de M le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer la participation des familles aux transports scolaires à 65 € par semestre à compter de septembre 2013.

- Evolution du nombre des délégués communautaires

Dans le cadre d'un projet de loi relatif à l'évolution de l'élection des conseillers municipaux et des délégués communautaires, lors des prochaines municipales, un choix, quant au nombre de délégués communautaires à retenir, doit être fait en amont par chaque conseil municipal. La tendance majoritaire discutée lors d'un conseil communautaire serait de 3 délégués par commune, pour les communes dont la population est inférieure à 1500 habitants et 4 délégués pour celles ayant plus de 1500 habitants. Après chaque délibération des conseils municipaux, M le Préfet acceptera ce choix s'il est majoritaire ou fixera un nombre fixé à 26 s'il n'y a pas d'accord. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : M Bordais), fixe le nombre à 32 sièges pour la communauté de communes Gâtine et Choisses,

soit 4 délégués pour 2 communes (Neuillé Pont Pierre et Semblançay) et 3 délégués pour les 8 autres communes.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

- Décision modificative

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements comptables, par décision modificative de l'exercice courant. Cette proposition est détaillée ci-après, à savoir :

Décision Modificative n°1 – budget assainissement

En fonctionnement

Compte 022 dépenses imprévues	- 2 100,00€
Compte 6061 fournitures non stockables	+2 100,00€

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

- extension du réseau d'assainissement collectif de la Gentilhommière

M Bordais s'interroge sur le suivi du dossier. M Marchand confirme que l'étude n'est pas lancée, à ce jour, aucune entreprise n'est mandatée.

Relations publiques :

- forum des associations et Entre-Nous

Ce dernier aura lieu le 07 septembre. Les parents pourront aussi procéder aux inscriptions cantine/garderie pour leurs enfants. Les papiers seront distribués à la rentrée dans les cahiers des écoliers. Une réunion aura lieu en juin avec les associations pour la préparation du forum ainsi que celle de l'Entre-Nous de décembre. Celui du mois de juin sera supprimé, n'ayant pas de nouvelle information à transmettre. Le prestataire actuel qui fait l'Entre-Nous reste le même.

- Feu d'artifice de Pâques

La prestation était magnifique mais il y avait peu de public. Il serait bon de prévoir une rencontre avec le comité des fêtes pour en discuter.

Voirie :

- Rue principale

La dépose de lampadaires se fera probablement en juillet.

- Véhicules électriques

Le directeur du SIEIL est venu valider les futurs emplacements des bornes pour les véhicules électriques. Le coût de ces travaux est subventionné à 70% par le SIEIL. 2 places, à côté du container à verre sur le parking du stade, devront permettre aux usagers de véhicules électriques de procéder à leur recharge.

Un parking relais pourrait prolonger ce projet afin de faciliter le co-voiturage. M le Maire fait partie du groupe de travail avec Mme Chaigneau, Vice-Présidente du Conseil Général, sur la

création d'un nouveau parking relais dans notre secteur géographique avec une étude sur le déplacement de la gare de Fondettes, l'augmentation de la cadence du Fil Vert,...

- Eclairage église

M Chasles demande s'il est possible de profiter des travaux d'enfouissement pour solliciter un geste commercial afin d'installer un éclairage pour l'église.

- Rue des Terrages

M Bordais rappelle qu'il devient urgent de combler les nids de poule. M Marchand relance la mairie de Fondettes afin de prévoir une réparation.

- Rue de la Vallée

Mme Airiau demande le rehaussement d'un panneau de signalisation qui cache la visibilité à côté de chez elle.

- Cœur de village

Un dossier va être constitué pour faire une demande de subvention auprès de la Région qui pourrait prendre à sa charge 30% du coût estimé à 250000€. Ce projet pourrait voir le jour en 2015. Afin de valider ce dossier, il est nécessaire de mandater un architecte. Après délibération, le conseil municipal, autorise M le Maire à signer le devis pour un montant de 2000€ HT. L'entreprise Colas va effectuer une étude topographique entre le rond-point de la mairie et celui du chêne sculpté.

- Divers

M plumé fait remarquer que certains travaux n'ont pas été cités en commission.

Environnement :

- Lotissement les Hauts de St Roch

M le Maire a demandé que le talus soit nettoyé. Actuellement de la terre a été apportée. Une bâche va être posée pour retenir la terre ; des arbres seront plantés en octobre. M Bordais demande s'il est nécessaire de reprendre dans le domaine public tous les espaces verts des lotissements. M le Maire l'informe que la loi les fait basculer inévitablement au bout de 10 ans. Le chemin ne sera pas accessible aux handicapés en raison de la forte pente. Une réunion de chantier sera organisée pour faire le point sur les travaux à terminer.

- Chemin de la Sourisserie / rue de la Vallée

Il a été demandé à un riverain de raccorder ses eaux pluviales au réseau car ces dernières se déversent actuellement sur la chaussée.

- arbustes

M Rimbault a conseillé les employés municipaux pour l'achat des végétaux. Ces derniers sont aussi aidés par certains conseillers municipaux qui participent au fonctionnement du service.

- Skate-Park

Il sera mis en place début juin après la fête de Touraine Biker's Band qui a besoin de l'emplacement le 1er juin.

Bâtiments :

- K'Roch Vacances

M Bordais demande que soit remis en état d'autres sanitaires pour le centre aéré. D'autres conseillers l'interrogent sur la nécessité de ces toilettes supplémentaires. Actuellement les employés municipaux ont peu de temps. Messieurs Bordais et Plumé se chargent d'effectuer des devis de remise aux normes.

- Porte de la mairie

M Bordais souligne que la commission aurait aimé être au courant de la modification du contrat de maintenance de la porte électrique. M Halopé précise que le moteur devait être changé et que pour économiser l'achat de cette pièce (1500€), il a sollicité un nouveau contrat incluant la gratuité du remplacement des pièces défectueuses qui entraîne pour 2013 d'une augmentation de 113€.

- Entreprise Flabeau

Ses employés ont réparé la fuite du toit de la cantine. Ils sont également intervenus sur le bardage de la salle de sport intercommunale.

Affaires Scolaires :

- Nouveaux rythmes scolaires

M le Maire a rencontré des étudiants en formation continue de Chef de projet, au CESI (Centre des études supérieures industrielles) d'Orléans. Il propose de travailler avec eux, dans le cadre de leur soutenance, sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur notre commune pour l'année scolaire 2014/2015.

- Conseil d'école

Il aura lieu le vendredi 07 juin à 18h00. M le Maire souhaite qu'une personne de la commission Bâtiment soit présente.

- APE

Cette association va être dissoute du fait de la démission du bureau en fin d'année scolaire. Une autre va être créée et continuera à gérer la cantine et la garderie. Les fonds seront transférés à la nouvelle association. Un nouveau prestataire pour la cantine pourrait être choisi. Il devrait toujours y avoir 2 services. Les tarifs de la garderie seront augmentés.

Personnel :

- Ratios « promus-promouvables »

⊗ A

Le conseil municipal, a délibéré, lors de sa séance du 06 septembre 2007, au vu des nouvelles dispositions introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), fixant les ratios « promus-promouvables ». Il convient de réactualiser cette délibération.

M le Maire rappelle que dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100 %. Cette modalité concerne tous les

grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 1er avril 2010, préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2010 :

3 types d'avancement peuvent être distingués.

1- Premier type d'avancement

- Premier Grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - ⇒ Passage de E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2° Classe à Adjoint de 1° Classe
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B

2- Deuxième type d'avancement

- Deuxième grade d'avancement lorsque l'Examen Professionnel est inexistant
 - ⇒ Passage de E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1° Classe à Adjoint Principal de 2° Classe par exemple
- **Premier grade d'avancement sans Examen Professionnel**
 - ⇒ **Premier grade d'avancement en catégorie C pour les filières administrative, technique, animation, culturelle ainsi que la filière sanitaire et sociale pour les agents sociaux (Passage d'E 3 à E 4)**
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde-Champêtre et d'Agent de Maîtrise
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B
- Deuxième grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

3- Troisième type d'avancement

- Troisième grade d'avancement
 - ⇒ Passage de E5 à E6 : Avancement d'Adjoint Principal de 2° Classe à Adjoint Principal de 1° Classe
 - ⇒ Troisième grade d'avancement en catégorie A
- Deuxième grade d'avancement sans Examen Professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde-champêtre
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B
- Les ratios varieraient en fonction du nombre d'agents susceptibles d'être promus selon 3 hypothèses, les pourcentages étant compris entre 20 % et 60 %.
 - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **égal ou supérieur à 10**, les ratios varieraient de **20 % à 30 %**
 - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **compris entre 5 et 9**, les ratios varieraient de **30 % à 45 %**
 - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **inférieur à 5**, les ratios varieraient de **40 % à 60 %**.

		Nombre d'agents remplissant les conditions		
		= ou > 10	de 5 à 9	de 1 à 4
1	Premier type d'avancement	30 %	45 %	60 %
2	Deuxième type d'avancement	24 %	36 %	48 %
3	Troisième type d'avancement	20 %	30 %	40 %

Enfin, le maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter les ratios ainsi proposés,

⊗ B

à compter du 1^{er} mai 2012

**OBJET : PERSONNEL - RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES »
POUR LES AVANCEMENTS A L'ECHELON SPECIAL DE L'ECHELLE 6 DE REMUNERATION**

Le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale permet aux fonctionnaires territoriaux autres que ceux relevant de la filière technique qui appartiennent à un cadre d'emplois de la catégorie C classé en échelle 6 d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Cet échelon sera, pour ces agents, accessible après avis de la commission administrative paritaire. Les agents devront justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^e échelon de l'échelle 6. Conformément à l'article 78-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à cet échelon spécial sera déterminé par application d'un taux à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promu, fixé par l'organe délibérant après avis du comité technique compétent. Ce taux peut varier entre 0 et 100 %. Cette modalité concerne, lorsque le statut particulier le prévoit, les grades terminaux classés en échelle 6 des cadres d'emplois ne relevant pas de la filière technique.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 12 juin 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à 100 % le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement à l'échelon spécial.

- Service technique

Pour faire face à l'absence d'un employé, une embauche provisoire est programmée pour le mois de juin. Durant les mois d'été, de jeunes personnes seront présentes afin de pallier aux congés du personnel.

◆ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

◆ **QUESTIONS DIVERSES**

- M le maire informe le conseil du décès de M Raynaud, ancien maire de St Cyr/Loire.
- La chorale de St Roch invite les conseillers à leur concert le 31 mai à 20h30 dans l'église de Mettray
- Mme Descheres rappelle que le 01 juin à partir de 10h aura lieu la « Bikers Day ». 3 concerts seront présentés durant la journée.
- M Plumé rappelle que le 08 juin à 14h aura lieu le tournoi Fairplay des footballeurs à Sonzay.

- La loi sur la parité obligatoire pour les listes des prochaines élections municipales a été votée. M le Maire rappelle qu'il ne sera pas possible de rayer les noms sur les listes présentées.
- L'Association St Roch Ados a été dissoute et l'argent versé à K'Roch Vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 20 juin 2013 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux